

Monter, vérifier et utiliser des échafaudages fixes

selon la recommandation R.408

2025

Modalités pratiques

Intervenant

Yanneck ORHON – DASC (44)

Prérequis

Avoir **18 ans** minimum, être apte physiquement.
Comprendre et lire le français (notice du fabricant).

Durée

24 heures – 3 jours (8 heures par jour)

Horaires

8 h 30 -12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30

Lieu (présentiel)

Maison du bâtiment
3 allée du Bâtiment – Rennes

Équipement à apporter

Casque avec jugulaire, gants, chaussures de sécurité et E.P.I contre les chutes de hauteur.

Tarif individuel

615 € nets de taxe / personne

Nombre de participants

6 minimum - **8** maximum



Objectifs de la formation

Assurer le montage des échafaudages roulants **conformément à la notice du fabricant**

Réaliser les **vérifications de mises et mises en service**, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant.

Réaliser des travaux sur échafaudages roulants **en sécurité**

Programme

Les échafaudages fixes

Analyse des risques

Réception du matériel

Sécurité et réglementation

Montage/démontage en sécurité

Notice du fabricant et plan de montage

L'aménagement de l'aire de travail

Monter et démonter une structure simple

Assurer la stabilité de la structure

Contraintes particulières

Travaux en hauteur (la protection individuelle)

Connaissance du matériel, notices constructeurs

Règles de sécurité liées à l'utilisation des E.P.I.

Les ancrages

Méthodes mobilisées / Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis en cours de formation

Évaluation des connaissances et du savoir-faire par mise en situation pratique.

Alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques et de mises en application.

Remise d'un certificat de compétences selon la R.408.

Une fiche d'évaluation nominative sera remise à chaque participant à l'issue de la formation.

Formation adaptée à l'évolution des textes réglementaires